



LE 11 MAI 2015

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 11 mai 2015 à 18 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

7141-110515 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Les membres du conseil demandent que ce sujet soit reporté à la prochaine séance.

7142-110515 **PRÊT TABLES ET CHAISES POUR UN SPECTACLE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES BEAUX-PRÉS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le prêt de tables et de chaises pour un spectacle de l'école primaire des Beaux-Prés qui se tiendra le 29 mai 2015.

7143-110515 **AMÉNAGEMENT PARC DE LA SEIGNEURIE ET DES MONTAGNARDS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'aménager le parc de la Seigneurie et des Montagnards suivant l'offre de services proposée par Les Jardins d'Olivier au coût de 20 805,67 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 23 921,32 \$. Les coûts seront payés à même le surplus accumulé ou de l'année en cours.

7144-110515 **AUTORISATION SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION EN COMMUN DE L'ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ 2015-2020**

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'acquisition de l'aréna des Montagnards, ainsi que sa gestion en commun signée le 1^{er} mai 1985 ;

CONSIDÉRANT que cette entente a été concrétisée par la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie Intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré », laquelle entente a été approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 13 mai 1985 et entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec (p. 2658), soit le 25 mai 1985 ;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités participantes à l'entente ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente avec modifications le 6 avril 2005, laquelle entente a reçu l'accord de la ministre Madame Nathalie Normandeau le 18 mai 2005 sans qu'il soit nécessaire d'adopter un nouveau décret ou de modifier le décret de 1985 ;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités participantes à l'entente ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente sans modification le 18 mai 2010 et cela jusqu'au 17 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Ange-Gardien a décidé de ne pas renouveler d'entente et a, à cet effet, fait parvenir une résolution à chaque municipalité participante les informant de sa décision ; (résolution numéro 13-10-7907 du 1^{er} octobre 2013) ;

CONSIDÉRANT que les autres municipalités parties à l'entente ont décidé d'un commun accord de signer une nouvelle entente ayant les mêmes objectifs et prévoyant le maintien de la Régie ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs que possède chaque partie aux présentes en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la nouvelle entente tant par le maire que par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la nouvelle entente relative à la gestion en commun de l'aréna de la Côte-de-Beaupré, dont un exemplaire est joint à la présente résolution.

7145-110515 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 7085-130415 –ENGAGEMENT DE M. JOCELYN BOILARD, ARCHITECTE, AIDE À LA MAITRAISE D'ŒUVRE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #7085-130415 adoptée le 13 avril 2015.

7146-110515 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 7086-130515 - ENGAGEMENT DE M. JACQUES DESCHÈNES, INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET STRUCTURE, AIDE À LA MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'abroger la résolution #7086-130415 adoptée le 13 avril 2015.

7147-110515 **OFFRE DE SERVICES DE M. JACQUES DESCHENES ASSISTANCE À LA MAITRISE D'ŒUVRE EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de M. Jacques Deschenes pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre en génie mécanique et électrique pour le centre multifonctionnel des loisirs. Les honoraires seront facturés au taux horaire de 133 \$ incluant les dépenses à raison d'un maximum de 3 heures par semaine pour une durée de 52 semaines.

7148-110515 **MANDAT MICHEL DALLAIRE POUR SIÉGER AU COMITÉ CONCERNANT L'INTÉGRATION DE L'ŒUVRE D'ART À L'ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme MDA Architectes le 5 mai 2014 par la résolution no 6648-050514;

CONSIDÉRANT que suite à l'octroi de ce contrat, la Ville a été avisée que le projet devait faire l'objet de l'intégration d'une œuvre d'art selon les paramètres définis par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire de modifier le contrat accordé à MDA Architectes par la résolution no 6648-050514, de façon à y ajouter les services devant être rendus par la firme d'architectes pour l'intégration d'une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par MDA Architectes en date du 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de services accessoires au mandat déjà accordé et qu'ils n'en changent pas la nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE le conseil modifie le contrat accordé à la firme MDA Architectes par la résolution no 6648-050514 pour l'intégration d'une œuvre d'art au projet du centre multifonctionnel, selon les étapes et la tarification horaire mentionnées dans l'offre de services du 8 avril 2015;

QUE cette modification le soit sous réserve d'un engagement de la firme MDA Architectes à l'effet qu'une facturation détaillée soit transmise à la Ville après la réalisation des étapes mentionnées ci-après, de façon à permettre à la Ville un contrôle et un suivi budgétaire en lien avec cet ajout au mandat initial :

- a) Après les étapes 1 à 3;
- b) Après les étapes 4 à 6;
- c) Après les étapes 7 à 10.

7149-110515 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

ATTENDU la résolution #6978-020215 adoptée le 2 février 2015 autorisant l'appel d'offres public pour la construction d'un centre multifonctionnel des loisirs;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimé des coûts produit par MDA Architectes en date du 12 janvier 2015;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	OPTION A		OPTION B	
	AVANT TAXES	APRÈS TAXES	AVANT TAXES	APRÈS TAXES
EBC	9 378 575,00 \$	10 783 016,61 \$	9 424 900,00 \$	10 836 278,78 \$
POINTCO INC.	9 815 230,11 \$	11 285 060,82 \$	9 882 321,56 \$	11 362 199,21 \$
CONSTRUCTIONS PIERRE BLOUIN INC.	9 439 512,57 \$	10 853 079,58 \$	9 485 837,57 \$	10 906 341,75 \$
LES CONSTRUCTIONS BÉ-CON INC.	9 776 593,03 \$	11 240 637,83 \$	9 822 918,03 \$	11 293 900,00 \$
CONSTRUCTION CITADELLE INC.	8 988 551,42 \$	10 334 587,00 \$	9 044 201,42 \$	10 398 570,58 \$
LE GROUPE DÉCAREL	9 288 975,86 \$	10 680 000,00 \$	9 335 072,84 \$	10 733 000,00 \$
CONSTRUCTIONS BÉLAND & LAPOINTE	9 489 280,28 \$	10 910 300,00 \$	9 535 377,26 \$	10 963 300,00 \$
UNIGERTEC	8 924 510,76 \$	10 260 956,25 \$	8 986 573,20 \$	10 332 312,54 \$

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

ATTENDU notamment les recommandations des professionnels au dossier;

ATTENDU que les sommes utiles pour ce contrat seront puisées à même les sommes prévues au règlement 1177.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de choisir l'option « B » et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **UNIGERTEC inc.** » au montant de 10 332 312,54 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 23 avril 2015.

7150-110515 **OFFRE DE SERVICES RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS ASSISTANCE À LA MAITRISE D'ŒUVRE EN ARCHITECTURE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Régis Côté et Associés pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre en architecture pour le centre multifonctionnel des loisirs. Les honoraires seront facturés au taux horaire de 133 \$ incluant les dépenses à raison d'un maximum de

3 heures par semaine pour une durée de 52 semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente et aucune question.

7151-110515 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 45.

Michel Paré
Maire

Roch Lemieux, greffier-adjoint
et directeur général